



**Convocation à l'assemblée de consultation publique  
à tenir LUNDI, le 4 février 2019  
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00**

**Demande de dérogation mineure pour le 253, 22<sup>e</sup> avenue lot 4 565 350:** La demande concerne l'article 4.2 du règlement de zonage 401, sur l'implantation d'un immeuble existant. L'implantation du bâtiment principal au 253, 22<sup>e</sup> avenue n'est pas conforme aux normes d'implantation de la zone RA-5 concernant la marge de recul latérale. Le règlement fixe la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. Le bâtiment est implanté à 1.22 mètres de la ligne latérale droite. La résidence n'est également pas conforme au règlement no 133, en vigueur au moment de la construction en 1988, fixant aussi la marge de recul minimale à 2 mètres pour la marge latérale. La dérogation est donc de 0.78 mètre.

**Convocation à l'assemblée régulière  
à tenir LUNDI, le 4 février 2019  
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h30**

Convocation faite à tous les membres du Conseil

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'Assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapports de l'inspecteur du mois de janvier 2019;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019;
5. Décision - demande de dérogation du 253, 22<sup>e</sup> avenue (lots 4 565 350);
6. Renouvellement des assurances MMQ;
7. Mandat pour la subvention 9-1-1 (Sécurité Civile Volet 1);
8. Dépôt des rapports de déclaration des intérêts pécuniaires;
9. Dépenses du mois de janvier 2019 à être autorisées;
10. Correspondance;
11. Varia;
12. Période de questions;
13. Fermeture ou ajournement de l'Assemblée;

---

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier